



Pour diffusion immédiate : 8/12/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

**DÉCLARATION DE LA GOUVERNEURE KATHY HOCHUL SUR LA CONFIRMATION
PAR LE DEUXIÈME CIRCUIT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA
LÉGISLATION DE NEW YORK SUR LE PORT D'ARMES DISSIMULÉES, QUI FAIT
FIGURE DE RÉFÉRENCE DANS LE PAYS**

« À la suite d'une décision irréflectée de la Cour suprême qui m'a privé d'un outil essentiel dont je disposais en tant que gouverneure pour protéger les New-Yorkais de la violence armée, j'ai travaillé avec le corps législatif pour élaborer des lois sur le port d'armes dissimulées qui sont les meilleures du pays et qui protègent la sécurité publique. Ces lois ont institué des protections de bon sens pour renforcer la vérification des antécédents, protéger les lieux sensibles et garantir que les permis sont délivrés de manière responsable. Désormais, même après une année d'attaques juridiques de la part d'extrémistes de droite, les principes fondamentaux de nos lois restent en vigueur à la suite de l'arrêt rendu aujourd'hui par la Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit. La sécurité publique est ma priorité absolue, et je poursuivrai mes efforts pour assurer la sécurité des New-Yorkais. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418